

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

REGION DE L'EST

DEPARTEMENT DU LOM & DJEREM

COMMUNE DE NGOURA



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

EAST REGION

LOM & DJEREM'S DIVISION

NGOURA'S COUNCIL

Pour toute tentative de corruption ou cas de mauvaise pratique, bien vouloir appeler le MIINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants : 673 205 725 / 699 370 748.

**AVIS D'APPEL A CANDIDATURES N° 06 /AAC/NGR/CIPM/2022 DU
27-06-2022 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA
SÉLECTION D'UN CONSULTANT (ASSOCIATION, ONG) POUR
L'ELABORATION DU PLAN COMMUNAL DE GESTION DES DECHETS
(PCGD) DE LA VILLE DE NGOURA, DANS LA COMMUNE DE NGOURA,
DEPARTEMENT DU LOM & DJÉREM, REGION DE L'EST.**

Financement : Budget 2022 de la Commune de Ngoura (Produit Spécial du Droit d'Accise)

1- OBJET DE L'APPEL À CANDIDATURES

Le Maire de la Commune de Ngoura, Autorité Contractante, lance pour le compte de la Commune de Ngoura, un Avis d'Appel à candidatures en procédure d'urgence pour l'élaboration du Plan Communal de Gestion des déchets de la ville de Ngoura, dans la commune de Ngoura, département du Lom & Djérem, Région de l'Est.

2- CONSISTANCE DES TRAVAUX

Cette étude devra comporter les volets suivants :

- Faire l'état des lieux de la gestion des déchets ;
- Proposer des schémas de gestion des déchets (pré-collecte, collecte, traitement) en tenant compte de la typologie de ces derniers ;
- Faire une étude de rentabilité économique des déchets dans la commune ;
- Proposer un mécanisme de financement durable de la gestion des déchets ;
- Faire des propositions sur la mise en place d'une unité communale de gestion des déchets, assorti d'un plan d'exploitation ;
- Proposer une stratégie d'éducation, d'information et de sensibilisation des populations.

Les prestations du titulaire sont définies de manière plus détaillée dans les termes de référence.

3- PARTICIPATION

La participation à cet Appel d'Offres est ouverte aux Associations et ONG de droit camerounais et installées en territoire camerounais.

4- FINANCEMENT

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget 2022 de la Commune de Ngoura (Produit Spécial du Droit d'Accise).

- Montant prévisionnel : 18000 000 (Dix huit millions) Francs CFA TTC ;

5- CONSULTATION ET ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel à Candidatures peut être consulté gratuitement à la Commune de NGOURA, dès publication

du présent avis, et retiré sur présentation d'une quittance attestant le paiement de la somme non remboursable de Vingt mille (20 000) francs CFA à la Recette Municipale de NGOURA.

6- REMISE DES OFFRES

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais en Sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir sous pli ferme ci à la Mairie de NGOURA, au plus tard le 18 - 07 - 2022 à 13 heures précises et portera les mentions suivantes :

*AVIS D'APPEL À CANDIDATURE N° /AAC/NGR/CIPM/2022 DU 27/06/22 POUR
L'ELABORATION DU PLAN COMMUNAL DE GESTION DES DECHETS (PCCD) DE LA VILLE DE
NGOURA, DANS LA COMMUNE DE NGOURA, DEPARTEMENT DU LOM & DJEREM, REGION DE
L'EST*
"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

7- RECEVABILITE DES OFFRES

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées par l'autorité compétente des administrations concernées. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois. Les offres parvenues après les dates et heures limites de dépôt ne seront pas recevables. Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

8- OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des offres se fera en deux temps, l'ouverture des offres administratives et techniques interviendra dans un premier temps, suivie dans un second temps de celle des offres financières des soumissionnaires ayant obtenu la note technique minimale requise. L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques aura lieu le 18-07-2022 à 13 heures par la Commission interne de Passation des Marchés de NGOURA. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dument mandatée. Celle des offres financières aura lieu au terme de l'analyse technique et ne concernera que les soumissionnaires ayant obtenu la note minimale de 80 points sur 100.

9- CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES

9-1 -Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires qui entraîneront le rejet pur et simple des offres sont :

- Les pièces et documents falsifiés ;
- Les pièces administratives non conformes au-delà des quarante-huit (48) heures ;
- Les fausses déclarations ;
- Note technique inférieure à 80/100.

9-2 Critères essentiels

L'offre technique du soumissionnaire sera évaluée sur les éléments suivants :

- ✓ Qualification des experts et leurs expériences dans le domaine du projet sur 60 points ;
- ✓ Pertinence de la méthodologie proposée sur 20 points ;
- ✓ Plan de travail proposé en conformité avec les TdR sur 05 points ;
- ✓ Références du Soumissionnaire sur 12 points ;
- ✓ Présentation générale de l'offre sur 03 points.

Note technique = 100 points.

N.B. : Seules les offres jugées techniquement acceptables (Note technique supérieure ou égale à 80 points sur 100) seront retenues pour l'évaluation financière.

9-3 - Les offres financières

Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura été déclarée recevable à l'issue de l'examen de la conformité des pièces administratives (1ère étape) et de l'évaluation technique (2ème étape) seront évaluées et notées en fonction des critères ci-après :

$SF=100 \times Fm/F$.

SF étant le score financier, Fm la proposition la moins disante et F le montant de la proposition considérée.

L'offre complète conforme et moins disante (après rectification éventuelle du montant) recevra la totalité des points (100). Les offres seront notées sur 100 points suivants la formule ci-après : NTF=0,7XNTO,3×NF

Une offre est déclarée disqualifiée si la note totalisée à l'issue de l'évaluation technique est inférieure 80/100.

L'Autorité Cocontractante se réserve le droit de ne pas attribuer le marché dans le cadre du présent appel d'offres au soumissionnaire qui, titulaire d'un contrat en cours, a des performances peu satisfaisantes (mise en demeure ou constat de carence notifiée dans les Six (06) mois précédant la date d'attribution ; contrat en cours de clôture ou de résiliation pour faute imputable au cocontractant).

10- DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

11- DELAI D'EXECUTION

La durée prévue pour l'élaboration du Plan Communal de Gestion des Déchets est de cinq (05) mois y compris les délais de validation, à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des prestations. Il revient au co-contractant de proposer dans son offre un calendrier d'exécution entrant dans le délai sus-indiqué.

13- ATTRIBUTION DU CONTRAT

Le consultant sera choisi par la méthode de sélection qualité-coût, conformément aux procédures décrites dans le présent DAO et notamment :

- ✓ Offre administrative sera jugée conforme ;
- ✓ Offre technique sera jugée conforme si la note est supérieure ou égale à 80/100 ;
- ✓ Offre financière après corrections conformément aux dispositions du RPAO, du bordereau des prix unitaires et du devis estimatif, sera jugée conforme aux dispositions du CCTP et classée la mieux disante.

Les prestations feront l'objet d'un Contrat à rémunération forfaitaire, couvrant la totalité des coûts du personnel, des frais de communication, des déplacements, d'hébergement, d'édition des documents, de logement et de subsistance, de location et de fonctionnement et tout autre frais encouru par le consultant dans le cadre de l'exécution des prestations.

14- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de la Commune de NGOURA, aux numéros de téléphones : 699 540 451 / 659 093 202.

NGOURA, le 27-06-2022



Ampliations:

- ✓ DDMINMAP/HN ;
- ✓ CC/ARMP-Est (pour insertion au JDM) ;
- ✓ Pdt/CIPM-NGOURA
- ✓ Affichage ;
- ✓ Chrono;
- ✓ Archives.

06.07.22